


Publicité

Trellp
e-business

22.23.24 j
Palais des C
- Paris



- Inscrire vos
- Le program

IBM

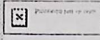
Financem

Ressour
humain

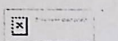
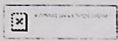
Technol
et serv

Marketin
communi

Logistic



tout.lemonde.fr > info.lemonde.fr > France > Société



Le Cneser se prononce contre le projet de diplôme unique de gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale

Mis à jour le jeudi 6 juillet 2000

- Des sanctions plus ou moins sévères contre des magistrats fau
- M. Elisabeth Inchausti, président du Conseil, poursuit un journaliste pour diffamation
- Le CSM critique les projets de réforme d'Elisabeth Inchausti
- Les autorités sanitaires européennes réaffirment le rejet des vaccins contenant du mercure
- Les propositions des deux commissions d'enquête
- Des établissements privés et publics dans lesquels les conditions d'entretien sont « alarmantes »
- Au Havre, la députée Françoise Brédin candidate à l'état de dégradation de « sa » prescri
- A la maison d'arrêt d'Arles, les parkings rebaptisés le « coupe-gorge »
- Le gouvernement rend les derniers arbitrages pour démocratiser le système de santé
- La Cour de cassation suspend les régimes de ta

LE CONSEIL NATIONAL de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) s'est prononcé, lundi 3 juillet, contre la maquette d'enseignement du nouveau DES (diplôme d'études spéciales) unique de gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale proposé par Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés. La commission scientifique et la commission permanente ont clairement exprimé leur refus, respectivement par 10 et 9 voix contre ; aucune voix ne s'est portée pour soutenir le projet. Deux membres ont refusé de voter. Ce vote du Cneser, qui ne rend que des avis consultatifs, est la conséquence logique de sa propre prise de position, le 15 mai, en faveur de deux diplômes distincts, l'un en gynécologie-obstétrique et l'autre en gynécologie médicale (*Le Monde* du 15 juin).

La formation à la spécialité de gynécologie médicale avait disparu il y a quatorze ans, pour cause d'harmonisation européenne. « *C'est une spécialité qui a accompagné et favorisé l'émancipation des femmes au sein de la société française, explique Gisèle Jeanmaire, gynécologue à La Roche-sur-Yon (Vendée), grâce à la maîtrise de la contraception et l'accompagnement des troubles de la sexualité du couple. Autant dire qu'il s'agit d'une régression sociale dont nous ne mesurons pas encore aujourd'hui toute l'ampleur.* » La gynécologie-obstétrique est seule depuis à être enseignée et sanctionnée par un diplôme. Il s'agit d'une discipline chirurgicale dont le domaine d'application comporte les accouchements et la chirurgie gynécologique. La spécialité médicale, quant à elle, traite les problèmes hormonaux féminins, depuis la puberté jusqu'à la ménopause, la fécondité, la contraception, la prévention des cancers gynécologiques, cancers du sein et cancers de l'utérus et des ovaires.

Le rôle majeur joué par les gynécologues médicaux dans la prévention de la stérilité et des cancers était destiné à disparaître du simple fait du vieillissement des spécialistes. Pourtant, font valoir les défenseurs de la spécialité, le bilan de leur action en termes de santé publique est excellent, plaçant la France dans les tout premiers rangs pour la survie aux cancers gynécologiques et la faible fréquence des hystérectomies (13 %), qui sont dans les autres pays développés subies par plus de 50 % des femmes.

responsables
manifèste sur
l'interdiction des
marées.

- Députés et sénateurs divergent sur les remèdes au mal des prisons
- Les ardeurs de M. J. L. et S. K. P. devant les juges de la Cour de cassation
- L'ère Cohen-Solal soupçonnée par ses L. d'avoir bénéficié d'un emploi fictif
- « Je ne dois de respect qu'à moi-même, et à mes règlements, je ne veux pas faire que des haïts sur mesure »
- A Paris, controverse sur la décriminalisation d'un immeuble pour lutter contre le surmisme
- Dominique Strauss-Kahn attend la décision de la justice et s'engage à son retour en politique
- Suicide en prison du légionnaire soupçonné d'un triple meurtre
- L'hôpital Georges-Pompidou ouvre après des années de incertitudes
- Les parlementaires du parti de R. ont saisi la place à l'Assemblée
- Un édifice conçu pour fluidifier les déplacements
- « Nous n'avons pas à supporter la forme d'un régime »
- ...
- ...
- L'instruction de Mme Moracchini sur la Scientologie
- ...
- ...
- Un important réseau chinois de blanchiment d'argent

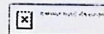
Devant cette disparition programmée, des gynécologues et des groupes de femmes ont créé, en 1997, le Comité de défense de la gynécologie médicale (CDGM). Après trois ans d'une mobilisation partie d'Albi, le CDGM a recueilli plus d'un million de signatures au bas de sa pétition « Touche pas à mon gynéco », réclamant le rétablissement d'un enseignement et d'un diplôme autonomes de gynécologie médicale. Il a, en outre, organisé une manifestation qui a rassemblé des milliers de personnes à Paris, le 25 mars 2000, et montré ainsi la volonté des femmes de continuer à être suivies et soignées par leur gynécologue.

Le 13 juin, Mme Gillot avait annoncé le rétablissement de la spécialité de gynécologie médicale et a présenté la maquette d'un nouveau DES, commun aux spécialités de gynécologie-obstétrique et de gynécologie médicale. Les propositions du ministère ont satisfait la Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale et la Société française de gynécologie, mais n'ont pas entraîné l'adhésion du CDGM. Celui-ci a donné son accord sur le contenu des maquettes d'enseignement, mais maintient que « *seul un diplôme spécifique de gynécologie médicale garantira son existence à long terme et mettra enfin cette spécialité à l'abri des rivalités* ».

Le CDGM réclame donc toujours deux diplômes distincts de gynécologie-obstétrique et de gynécologie médicale. C'est, selon le Comité, le seul moyen de garantir la mise en place et le maintien des postes hospitaliers et universitaires nécessaires au déploiement de la nouvelle spécialité. Les craintes sont justifiées par le fait que les gynécologues-obstétriciens ne veulent pas de cette autonomisation de la spécialité médicale et freinent sa mise en place. L'avis négatif du Cneser démontre que l'organe consultatif a lui aussi été sensible à ces arguments.

Elisabeth Bursaux

Le Monde daté du vendredi 7 juillet 2000



From: "gise" <gise@wanadoo.fr>
To: "Thierry Gevaudan" <thierry.gevaudan@wanadoo.fr>,
"Nicolas JEANMAIRE" <n.jeanmaire@oieau.fr>,
"Nadine Gillebert" <nadinegillebert@aol.com>,
"Monique Ngao cavalerie" <mcnc@wanadoo.fr>, "mary" <cdgm@wanadoo.fr>,
"Mariarosa Dalla Costa" <rosamare@ux1.unipd.it>,
"jean regourd" <jean.regourd@wanadoo.fr>,
"Frammourier" <frammourier@yahoo.fr>,
François Eisinger <einsinger@marseille.inserm.fr>,
"Florence Montreynaud" <fmontreynaud@wanadoo.fr>,
"Edith Laplane Caillol" <laplanecaillol@wanadoo.fr>,
"Dominique Malvy" <dmalvy@ilink.fr>,
"claude groussin" <claude.groussin@wanadoo.fr>,
"Annick Jouanjean" <annick.jouanjean@univ-rennes1.fr>,
"anne gompel" <anne.gompel@htd.ap-hop-paris.fr>

Subject: A propos du cneser

Date: Thu, 6 Jul 2000 22:45:09 +0200

X-MSMail-Priority: Normal

X-Mailer: Microsoft Outlook Express 5.00.2615.200

X-MimeOLE: Produced By Microsoft MimeOLE V5.00.2615.200

désormais tout peut arriver!

GISELE JEANMAIRE

Attachment Converted: "C:\EUDORAW95\Attach\Le Monde Interactif CNESER
Séance du 3 07 2000.htm"